

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Globalement, le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 s'équilibre de la manière suivante,

SECTION	Projet BP 2019	Dont crédits reportés en dépenses	Dont crédits reportés en recettes
FONCTIONNEMENT	313 614.05	0	0
INVESTISSEMENT	128 996.18	0	0
TOTAL	442 610.23	0	0

Le budget communal est voté par nature et comme le compte administratif 2018 est excédentaire en fonctionnement, certaines dépenses sont gonflées afin d'obtenir l'équilibre budgétaire.

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Récapitulatif des chapitres budgétaires

A) LES DEPENSES**1) Charges à caractère générale (chapitre 011)**

Les charges à caractère générale s'établissent à 63 700 € contre 58 050 € au budget primitif 2018, ce qui représente une augmentation de 9.73 %.

2) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel sont en légère stables pour s'établir à 75 800 €, contre 66 800 € en 2018. Cette augmentation s'explique par la légère hausse des salaires et des charges patronales.

Ce chapitre intègre néanmoins certaines contraintes qui s'imposent à nous, notamment la hausse de la CSG compensée par une indemnité compensatrice ainsi que la hausse de certaines charges.

MAIRIE DE CHOISY-LA-VICTOIRE

3) Subventions et participations (chapitre 65)

Au total, le chapitre 65, d'un montant de 88 055 € est en hausse comparé à 2018 (71 370.99 €) en raison de l'augmentation de la contribution au syndicat scolaire.

4) Charges financières (chapitre 66 et 16)

Pour 2019, les prévisions et charge de la dette s'établissent à :

0 € en section d'investissement pour l'amortissement du capital ;

0 € en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette.

En effet, l'emprunt contracté par la commune s'est soldé en début d'année 2018.

B) LES RECETTES

5) La fiscalité

En 2019, les coefficients de revalorisations des valeurs locatives cadastrales sont stables à l'instar des années précédentes.

6) Les dotations et participations

Les dotations de l'Etat sont en légère augmentation et ainsi que les contributions directes.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut prévisionnel, composé :

- Du virement de la section de fonctionnement à celle de l'investissement (autofinancement complémentaire éventuellement) de 45 600 €.

C) LES DEPENSES

Le volume des dépenses d'investissement est, contrairement à l'exercice précédent, est en baisse car la commune a plusieurs petits projets en 2019 mais pas de gros projets de travaux.

D) LES RECETTES

En 2019, la section d'investissement sera financée principalement de la manière suivante :

- 5 000 € seront issus du fond de compensation du FCTVA
- 0 € de la taxe d'aménagement
- 14 900 € proviendront de subventions notamment (ETAT, CD etc....)